

BLUE SHARK POWER SYSTEM
Société Anonyme au capital de 1 100 000 Euros
Siège Social: 5, Allées de Tourny – 33000 Bordeaux
792 479 974 R.C.S Bordeaux

RAPPORT ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce, nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux de cet exercice.

Au préalable, nous vous rappelons que la crise du Coronavirus, les guerres et la crise de l'inflation ont impacté de nombreuses Sociétés et spécialement les Sociétés comme la nôtre et travaillant sur l'export. Cette situation devrait rester provisoire et évoluer vers une direction plus positive.

1.1 ACTIVITES

1.1.1. Présentation générale de la Société

1.1.1.1 Historique

Fondée en 2013 la Société a eu dès sa création l'ambition de devenir un acteur majeur et indépendant de la production d'électricité renouvelable marine et fluviale.

En effet, après plus de 10 années de recherches, la fabrication de quatre prototypes et un essai concluant de plusieurs mois en 2012, la Société a été constituée en 2013 pour créer et accéder à un nouveau marché mondial évalué à plusieurs milliards de dollars, jugeant que la technologie était prête à être commercialisée et déployée.

La Société s'est d'abord positionnée sur les pays et sites fonctionnant principalement au diesel pour remplacer cette énergie fossile très chère et très polluante par des turbines Blue Shark.

Le rôle actuel de la Société est donc de continuer à travailler à la conclusion de nouveaux contrats, partout dans le monde et de faire connaître cette nouvelle source d'énergie très compétitive face aux énergies fossiles et renouvelables intermittentes.

Il sera donc rappelé, une nouvelle fois, aux actionnaires **que la Société est tournée vers le futur proche et non pas sur des performances financières antérieures** puisqu'il s'agit de conquérir et de créer un nouveau marché qui n'existe pas encore et que la Société contribue, par son action, à l'émergence de ce nouveau marché hydro-cinétique dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

Dès l'année 2014 la Société a su commencer à développer des relations avec des clients (États) Gibraltar, Chine et Vietnam. Elle a poursuivi sa dynamique en 2015 et 2016, en signant deux contrats en Chine. En 2018, la Société a signé deux nouveaux protocoles d'accord à Djibouti et en Grèce pour respectivement 120 MW et 30 MW. Nous noterons une accélération des demandes des pays au fur et à mesure de la prise en compte de cette nouvelle énergie dans la stratégie de leur transition énergétique mais aussi tout simplement pour créer de l'énergie là où elle n'existe pas.

La stratégie de la Société s'appuie sur trois piliers : 1-Vente de machines à un développeur ou un état. 2-Établissement de joints Ventures avec des états ou collectivités publiques. 3-Exploitation directe avec levée de fonds et crédits bancaires adaptés

En fin d'année 2022, la Société s'est rapprochée d'une Société Américaine ayant développé une nouvelle technologie complémentaire de la nôtre et désireuse de s'associer à notre stratégie à créer un nouveau marché pour l'hydro cinétique principalement en Europe et aux Etats-Unis.

1.2 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2022

Sur l'exercice 2022, la Société a enregistré un chiffre d'affaires en Dollars Américains équivalents à 109 000 Euros. En effet nous n'avons pas pu mettre en œuvre nos contrats notamment sur le Nigeria où nous devons équiper une ville importante afin de lui fournir un complément d'énergie indispensable. Rien n'indique que ce contrat engagé avec un grand consortium local ne pourra se réaliser dans le futur si la situation sanitaire et géopolitique se stabilise après les dernières élections. Ce contrat est donc en attente d'améliorations géopolitiques

Il était prévu de facturer une première machine à Djibouti, mais il semblerait que le développeur, la Société Weco-Weco, elle-même signataire directe avec le gouvernement de Djibouti, a fabriqué en Italie un prototype issu de notre technologie aidé par l'un de nos anciens ingénieurs et sans notre accord. Bien entendu, nous attendons de voir la suite des événements avant de lancer une procédure internationale de détournement de contrat avec le concours du gouvernement Français.

Au cours de l'année 2022, Nous avons également signé un accord important en Afrique et la crise sanitaire nous a empêché d'effectuer nos études sur place pour une installation d'environ 15 turbines Blue Shark. Nous avons passé un accord avec une Société Britannique pour le financement et les travaux d'installation.

Cependant nos projets aux Caraïbes ont fortement progressé avec des discussions poussées avec plusieurs acteurs publics et privés et notamment la promesse d'une électrification d'une grande école.

Par ailleurs, les éléments suivants sont à signaler :

- Nous avons entrepris en 2022 des discussions avec certains investisseurs identifiés qui désirent entrer au capital de la Société et dans tous les projets d'installation de nos hydroliennes.

-Les perspectives sont donc encore bonnes pour la Société, malgré les aléas sanitaires, et la mise en place d'une première ferme hydrolienne conséquente prévue dès 2025 devraient donner à la Société une crédibilité mondiale et la faire apparaître comme un des leaders du secteur.

1.3 Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le marché de l'efficacité énergétique industrielle s'est amélioré en 2022 avec la remontée du prix de l'électricité en même temps que la remontée du prix du pétrole. Cette tendance devrait s'aggraver dans les prochaines années avec un prix croissant pour les fournisseurs d'Energie renouvelable. En outre, les installations solaires ne semblent pas donner une entière satisfaction aux utilisateurs et le marché de l'éolien offshore semble se trouver actuellement en grande difficulté. Tous ces événements nous confortent pour continuer notre action avec une meilleure visibilité sur l'avenir.

L'incertitude peut venir d'une réticence, en France, à considérer l'énergie hydro cinétique comme mature et viable à l'inverse de nombreux pays. Ces réticences sont dues à d'autres choix industriels de grande ampleur, au nucléaire et à l'échec d'un acteur industriel Français de premier plan en 2018 dont la technologie hydrolienne n'avait aucune chance de prospérer. Cependant la Société n'est focalisée pour l'instant que vers l'export et donc garde une crédibilité intacte sur de nombreux pays.

Le risque serait d'être en position d'attente trop longue et épuiser les ressources mais la Société s'active à la signature de nouveaux contrats et a été approché par plusieurs financeurs internationaux pour ses opérations. De plus plusieurs investisseurs sont déjà positionnés pour entrer au Capital de la Société.

A la fin de l'exercice 2022, on peut considérer la trésorerie de la Société comme assez moyenne, mais suffisante pour faire face aux principales échéances de la Société.

1.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2022

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance des événements importants suivants est à signaler :

-Des contrats ont été négociés dans plusieurs pays en attendant de nous rendre sur place, notamment en Nouvelle Zélande, Etats-Unis, Jamaïque, et Royaume -Uni.

-La Société a opéré une approche stratégique de coopération avec un grand groupe Canadien qui devrait fournir les stockages d'énergie, s'il y a lieu, et coopérer sur l'installation des réseaux électriques locaux.

D'autre part :

Les problèmes juridiques et judiciaires concernant le titre boursier ont été résolus et la cotation du titre a repris sur Euronext.

De même, une augmentation de capital devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2022 avec des investisseurs identifiés et une Assemblée Générale extraordinaire devrait avoir lieu à cet égard, cette assemblée Générale extraordinaire aura donc lieu ce jour.

Tous les points exposés dans ce paragraphe feront l'objet de communiqués officiels dès leur événement ou signature, ainsi tous les actionnaires seront informés au fur et à mesure des actions entreprises et des contrats signés si les termes des contrats nous y autorisent.

1.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société a recherché une méthode permettant une rapidité de fabrication en séries des pièces en fibres de carbone constituant les parties des turbines en un seul bloc. Elle s'est appuyée sur le savoir-faire de plusieurs sociétés spécialisées en France et aux USA.

Des progrès importants d'amélioration des performances de notre technologie ont été atteints et la Société devrait bénéficier à terme d'une technologie absolument unique dans le domaine de l'hydrocinétique. Et à cet égard, un nouveau Brevet est en cours d'acquisition par la Société.

1.6 Activité liée à la pollution

Néant

2 INFORMATIONS SUR LE BILAN

2.1 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas procédé à la distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

2.2 Méthode de présentation des comptes

Aucun changement n'a été opéré sur la méthode de présentation du Bilan par rapport aux années antérieures.

2.3 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Article D.444-I –1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

A) Nombre de factures	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 Jour et +
5						
Montant total HT					35125	35125
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice					11%	
B/ Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées	NEANT					NEANT
C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal –art. L.441-6 ou L.443-1 du Code de Commerce)						Délai légal

Article D.444-I –2: factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

A) Nombre de factures	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 Jour et plus
1						
Montant total HT					436 809	
Pourcentage du montant total des ventes HT de l'exercice					100%	
B/ Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées	NEANT					NEANT

C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal –art. L.441-6 ou L.443-1 du Code de Commerce						Délai légal

2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que notre Société ne détient aucune filiale ni participation pour l’instant.

2.5 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DEL'EXERCICE ECOULE

A la clôture de l’exercice 2022, le capital social ne comprenait pas d’actions de salariés faisant l’objet d’une gestion collective ou dont les intéressés n’avaient pas la libre disposition, au sens des dispositions du premier alinéa de l’article L. 225-102-1 du Code de commerce.

2.6 MONTANT DES DEPENSES ET FRAIS VISES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.7 RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport du conseil d’administration sur la gouvernance d’entreprise. Le présent paragraphe comporte l’ensemble des informations requises par l’article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé, Euronext Access n’étant pas, à proprement dire, un marché réglementé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Liste des mandats et fonctions :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-41° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom et Fonction(s) au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société
M. Philippe Rebboah : Président Directeur Général	Président de Helios Holding- Président de Helios Gem
M. Marc Antoine Réol : Administrateur	Néant
Mme Eugenie Schellen : Administratrice	Néant

Point sur les mandats en cours :

Nous vous présentons la liste et la durée des mandats en cours dans la Société.

L’Assemblée Générale ordinaire du 21/10/ 2019 à, nommé en qualité d’administrateur, Monsieur Philippe Rebboah, pour une durée de six (6) ans à compter de l’assemblée, soit jusqu’à l’Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/10/ 2109 à, nommé en qualité d'administrateur, Monsieur Marc Antoine Réol, pour une durée de six (6) ans à compter de l'assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/10/2109 à, nommé en qualité d'administrateur, Madame Eugenie Schellen, pour une durée de six (6) ans à compter de l'assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'y a pas eu de délégation en cette matière depuis la transformation en Société Anonyme en date du 4 Mai 2018.

CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

- 1) Conventions réglementées au cours de 2020 (Article L. 227-10 du Code de commerce) :

Néant.

- 2) Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers :

Néant.

- 3) Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

Néant.

TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des deux derniers exercices, la Société n'étant soumise aux dites dispositions uniquement depuis l'exercice 2018.

Nature des indications	2022	2021
Capital Social	1100000	1100000
Nombre d'actions émises	5500000	5500000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.	-	-
Par conversion d'obligations	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	109 000	250000
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-111 819	151 000
Impôt sur le bénéfice	-	-
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions.	-111 819	151000
Résultat distribué	0	0

Effectif des salariés de l'exercice	0	0
-------------------------------------	---	---

4) OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE L'ENTREPRISE :

Néant.

5) OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS :

Néant.

RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1.1. Réduction de Capital pour non-motif économique.

La Société Hélios Gem était notre actionnaire principale jusqu'à ce jour, mais il s'avère que des problèmes entre associés soient survenus et de fait, ces problèmes ont rompu de manière claire et irrémédiable l'affectio Societatis de la Société Hélios Gem. Cela nous concerne directement car les agissements fautifs de ces associés ont porté directement atteinte aux intérêts vitaux de notre Société. Il ne sera pas fait ici état des agissements reprochés qui relèvent plus de la compétence des tribunaux.

Toutes ces raisons nous ont conduit à proposer la restitution de la License des brevets d'Hélios Gem et annuler toute participation à notre capital. Ce que la Société Hélios Gem a accepté par acte sous seing privé. En effet, la participation de cette société à notre capital s'était effectuée par compensation de créance dans les mêmes conditions juridiques que celles qui lui restituent sa licence.

Le capital sera donc réduit de 717 000 Euros.

1.2. Augmentation de Capital

L'augmentation de capital s'effectuera sans (DPS) droit préférentiel de souscription

La société Blue Shark Energy LLC située aux Etats-Unis a développé une nouvelle technologie hydro cinétique permettant d'installer partout et même dans les faibles courants et petites profondeurs des hydroliennes modulables par la taille et la puissance qui peut varier de 30kwh à 500 kWh. Elle dispose d'un Brevet Américain et Européen et nous a proposé de nous céder ses licences pour l'Europe et l'Afrique Francophone par acte sous seing privé.

La société Blue Shark Energy LLC qui dispose d'une trésorerie importante pourra financer des projets de la société et nous propose de convertir sa créance en actions ordinaires Par compensation de créance le capital de la Société sera donc augmenté de 717 000 Euros.

Le capital de la société restera donc inchangé après ces opérations en capital.

2. Changement de dénomination Sociale

La dénomination proposée est BLUE SHARK ENERGY S.A.

.

Fait, le 25 Septembre 2023

Le Conseil d'administration.